Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 040-264004292-20250623-250623H1854H1-DE

CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 23 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : jeudi 19 juin 2025

Présents :
Jean Didier BATBY, Armandine BEAUGIER, Sandrine BLAISIUS, Marcel BOUTET, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Colette LAPEYRE, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Geneviève MALET, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC, Véronique TOUYA

Absents :
Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Evelyne COURROS, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Jean René HAUQUIN, Jean-Marc HAUQUIN, Bernard POCH, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Annick SOUBIROU

Pouvoirs :
Christian BENESSE a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Muriel BERGES a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Véronique TOUYA, Marie-Hélène PALLARES a donné pouvoir à Jean-Marie DOUTHE

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	***19***
Pouvoirs	***4***
Votants	***23***

N° 20250623-011
SAD - CD40 - VERSEMENT DOTATION COMPLEMENTAIRE QUALITE 2025

VU le contrat pluriannuel d'objectif et de moyen signé le 7 novembre 2019 entre le Conseil départemental et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du PAYS TARUSATE,

VU l'avenant n°1 du 26 novembre 2019,

VU l'avenant n°2 du 7 octobre 2021,

VU l'avenant n°3 du 15 juin 2022,

VU l'avenant n°4 du 1er août 2022,

VU l'avenant n°5 du 6 décembre 2022,

VU le courrier du Conseil Départemental en date du 25 avril 2025

Madame la Vice-Présidente expose,

Le Conseil Départemental des Landes a fait le choix de reconduire le versement de la dotation complémentaire qualité pour l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 040-264004292-20250623-250623H1854H1-DE

Ce soutien financier est destiné à poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité du service rendu.

Le montant de cette dotation est de 203 900 €

Madame la Vice-Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser le Président du CIAS du Pays Tarusate à accepter cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 :
A ACCEPTER la subvention du Conseil Départemental des Landes.

ARTICLE 2 :
A AUTORISER le Président à signer les documents prévus à cet effet,

ARTICLE 3 :
La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :
Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 24 JUIN 2025

Patricia LOUBERE
La Vice Présidente du CIAS

C.I.A.S du Pays TARUSATE

Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.